



## Demande d'octroi d'une « nuit blanche »

---

Une dérogation individuelle aux heures normales d'ouverture des débits de boissons peut être accordée sur demande. Dans ce cas les heures d'ouverture des débits de boissons peuvent être prolongées jusqu'à 3 heures du matin.

Nom du Café/Restaurant/Centre culturel : \_\_\_\_\_

Adresse du Café ou Restaurant : \_\_\_\_\_

Nom du détenteur du débit de boissons alcooliques : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du gérant ou responsable : \_\_\_\_\_

Date(s) de(s) la nuit(s) blanche(s) : \_\_\_\_\_

Motif de la demande : \_\_\_\_\_

---

Signature et date

**Note :** La présente est à introduire au plus tard 10 jours avant la date de la manifestation au secrétariat communal à Schouweiler. Toute demande introduite après ce délai, ne sera pas prise en considération. Le débiteur est redevable d'une taxe de 25 euros pour chaque jour où l'ouverture a été prorogée. Cette dernière disposition ne vaut pas pour les associations locales.

---

### Administration communale de Dippach

11, rue de l'Église  
L-4994 Schouweiler

BP 59  
L-4901 Bascharage

T 27 95 25 200  
F 27 95 25 299

E [commune@dippach.lu](mailto:commune@dippach.lu)  
I [www.dippach.lu](http://www.dippach.lu)